

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT VIII :
Questions relatives au CHSCT du 10 mars 2014 :
usage de la cigarette électronique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CHSCT du 10 mars 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 18 pour, 1 abstention : l'interdiction de l'usage de la cigarette électronique dans les locaux universitaires.

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement